



Protection collective, AÉSIO mutuelle la repense

AÉSIO mutuelle vient de publier une note d'éclairage intitulée « Travail, santé, prévoyance : repenser la protection sociale collective ». Construit à partir d'analyses prospectives, de témoignages, de retours d'expérience d'entreprises de toutes tailles et de regards d'experts externes, le document dresse un constat simple mais structurant : pour les salariés français, la protection collective ne se limite plus aux garanties.

Elle doit désormais englober l'accompagnement, la prévention et des services répondant à des attentes de plus en plus larges. Tour d'horizon des points saillants de cette note, dont l'intégralité est consultable via le lien ci-dessus.

Un monde du travail qui recompose les besoins de protection

Le point de départ de la note est un changement de contexte : numérique généralisé, essor du travail hybride, allongement des carrières, montée de l'intelligence artificielle et diversification des parcours professionnels. Ces mutations rendent les besoins des salariés plus hétérogènes et complexifient la tâche des entreprises, sommées de maintenir un socle de protection commun tout en s'adaptant à des trajectoires de moins en moins linéaires.

Le sociologue du travail Pascal Ughetto y développe une lecture originale : la véritable protection tiendrait aussi à la capacité de l'organisation à faire progresser ses salariés plutôt qu'à se reposer sur leur seule capacité individuelle à s'adapter, sachant que, selon une étude de France Stratégie citée dans la note, 43 % des salariés français se trouvent dans une situation de travail dite « apprenante »

Sur l'intelligence artificielle, la note reprend trois scénarios prospectifs élaborés par Martin Lauquin : une « revanche des compétences humaines » où les entreprises réinvestissent leurs gains de productivité dans la prévention et le collectif ; une « grande fatigue cognitive » marquée par la surcharge et de nouvelles fractures entre salariés ; et un essor des « IA relationnelles », où l'intelligence artificielle conversationnelle deviendrait un interlocuteur quotidien pour gérer le stress, avec le risque d'un affaiblissement des collectifs de travail. Dans les trois cas, les acteurs de la protection collective se voient attribuer un rôle croissant, qu'il s'agisse de définir des règles d'usage de l'IA ou de devenir un « tiers de confiance » garantissant des usages éthiques.

Enfin, les attentes des salariés ne relèveraient plus d'une simple opposition générationnelle mais d'étapes de vie : formation et sens du travail pour les plus jeunes, arbitrages entre carrière et responsabilités familiales à partir de 40 ans, enjeux de reconversion face à l'IA. Une diversité qui pousse les entreprises à proposer des accompagnements plus modulables.

La santé, nouvel enjeu de performance pour l'entreprise

Deuxième axe fort de la note : la santé des salariés est présentée comme un facteur de fonctionnement de l'entreprise à part entière, et plus seulement une question relevant de la sphère personnelle. Recrutement, absentéisme, vieillissement des actifs, troubles de santé mentale, accès



aux soins : ces sujets influenceraient directement l'engagement des équipes et la performance collective, poussant les entreprises à devenir des « acteurs de prévention à part entière ».

Ingrid Balcer , DRH adjointe branche Travaux publics chez SPIE Batignolles, y explique que la valeur d'une complémentaire santé ne se résume plus au niveau de remboursement : la qualité des services (téléconsultation, accompagnement, simplicité des démarches) pèserait désormais autant dans la satisfaction et la fidélisation des salariés, tout en libérant du temps pour les équipes RH.

La santé mentale occupe une place particulière dans la note. Angèle Malâtre-Lansac , déléguée générale de l'Alliance pour la santé mentale, y rappelle que les troubles psychiques constituent désormais la première cause des arrêts de travail de longue durée et touchent de plus en plus les actifs de moins de 40 ans.

Selon un baromètre Fondation AÉSIO/Ifof cité dans la note, 90 % des Français estiment que l'entreprise a un rôle à jouer dans la préservation de la santé mentale de leurs salariés , tandis qu'un observatoire Ipsos France relève que 70 % des 18-28 ans présentent des signes d'anxiété. L'Alliance pour la santé mentale y défend une approche systémique articulée autour de quatre leviers : culture commune, intégration au dialogue social, amélioration des conditions de travail et accompagnement individuel.

La prévention y est également abordée sous l'angle réglementaire, avec un éclairage sur le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), présenté par Christophe Pélèse (CAPI Consult Loire-Auvergne) non comme une simple obligation administrative mais comme un véritable outil de pilotage, d'autant que les contrôles sur sa mise à jour doivent se renforcer en 2026.

La prévoyance , la grande oubliée de la protection collective

La note consacre une part importante à ce qu'elle qualifie de « grande oubliée » de la protection collective. Mylène Favre-Béguet ([Galea & Associés](#)) y observe que si plus de 94 % des salariés du privé sont couverts en prévoyance grâce aux négociations de branche, cette couverture reste largement méconnue : beaucoup ne découvrent leurs garanties qu'au moment du sinistre, faute d'information suffisamment accessible.

Les chiffres cités, issus de l'Assurance Maladie et d'une étude FIPS/Kanonik, illustrent des besoins de prévoyance très différenciés selon les secteurs et les profils : près d'un accident du travail sur trois survient dans la santé, le nettoyage ou le travail temporaire ; le bâtiment concentre 29 % des sinistres professionnels masculins quand l'action sociale et le médico-social concentrent 16,9 % des sinistres féminins ; les affections psychiques liées au travail ont progressé de 14 % en un an ; et transports et BTP concentrent à eux seuls 44 % des décès liés aux accidents du travail.

La note relaie également six recommandations pratiques formulées par Jean-François Lyonnet (CPME Loire, devenue Les Entrepreneurs) pour redonner de la visibilité à la prévoyance auprès des salariés, de la présentation dès le recrutement jusqu'à son utilisation comme marqueur de l'engagement de l'entreprise.

Vers une nouvelle solidarité, à condition de revoir le modèle économique



Dernier axe de la note : l'idée que l'entreprise devient progressivement un espace de solidarité à part entière, un « lieu de faire ensemble », selon l'expression de Jean-François Lyonnet, appelé à accompagner la personne derrière le salarié (aidance, séparation, violences intrafamiliales, difficultés financières), et non plus seulement le collaborateur dans son strict rôle professionnel.

Cette extension du rôle des entreprises s'accompagne toutefois d'un avertissement économique. Erwann Tison, directeur des études de l'Institut de l'Entreprise, souligne que les entreprises se voient confier des missions qui relevaient auparavant de la sphère publique, sous l'effet du vieillissement démographique et des tensions sur les finances publiques, tout en rappelant qu'il ne faut pas parler « des entreprises » au pluriel comme d'un bloc homogène, une TPE ne disposant pas des mêmes moyens qu'un grand groupe. Pour lui, le principal défi des prochaines années consistera à donner aux entreprises davantage de visibilité et de stabilité, alors que le modèle économique de la protection collective doit lui-même être réinventé.

Le dialogue social y est présenté comme la clé de voûte de cet équilibre. Nicolas Romana et Abdoulaye Sall, respectivement directeur des partenariats et responsable des branches chez AÉSIO mutuelle, y décrivent les branches professionnelles comme de véritables « laboratoires de la protection sociale », capables d'adapter les garanties aux spécificités de chaque secteur tout en préservant le principe de mutualisation.

Un choix de société, selon AÉSIO mutuelle

Dans sa conclusion, Patrick Brothier, président d'AÉSIO mutuelle, situe l'enjeu de la protection collective dans la perspective plus large du vieillissement démographique et appelle à un changement de paradigme : des systèmes conçus pour « réparer et indemniser » vers des dispositifs capables de « prévenir, accompagner et renforcer durablement les capacités d'agir de chacun ».

Une ambition qui, selon la note, ne pourra se construire qu'à travers une mobilisation conjointe des entreprises, des partenaires sociaux et des acteurs mutualistes.

La note d'éclairage complète, « Travail, santé, prévoyance : repenser la protection sociale collective », est disponible en intégralité sur le site d'AÉSIO mutuelle

Nos derniers articles